



A retourner complété & accompagné de l'acompte à : AANA – 6 Parvis des Chartrons-33075 Bordeaux cedex

BUSINESS MEETINGS B to B
WAJIU (Chine)
Juillet 2020

**REJOIGNEZ L'ESPACE
NOUVELLE-AQUITAINE**

Date limite d'inscription :

11/06/2020

Contact :

Julien LAYRISSÉ

j.layrisse@aana.fr

Raison sociale :
Nom : Prénom :
Fonction :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Mobile :
N° SIRET : TVA intercommunautaire : Code APE :
E-mail du contact pour cette opération :
Site Web :
Produits présentés :

Atteste avoir pris connaissance des conditions de participation jointes et vouloir participer avec l'AANA au "Business Meetings Wajiu 2020".

Joins obligatoirement à ce bulletin un chèque d'acompte à l'ordre de l'AANA comprenant :

Frais d'adhésion annuelle à l'AANA (seulement si 1^{ère} opération en 2020 avec l'AANA) .. 50,00 € HT

Phase 1 : Présentation de votre offre à l'acheteur Wajiu :gratuit

Phase 2 : Organisation d'un rdv BtoB en visio conférence avec l'acheteur de Wajiu (en cas de sélection par l'acheteur) au tarif de 300 €ht : selon retour

TOTAL € HT 50,00 € HT

TVA 20%10,00 €

TOTAL € TTC COMMANDE..... ..60,00 € TTC

ACOMPTE A VERSER €60,- €

Cette manifestation a été proposée au financement de la **Programmation Régionale Export 2020 Nouvelle-Aquitaine**. En participant avec l'AANA, vous bénéficierez – sous réserve d'éligibilité - d'une **aide financière** sur votre participation (40 à 50 % minimum).

Les tarifs ci-dessus ne tiennent pas compte de cette remise.



MODALITES DE PAIEMENT: Le paiement de l'acompte sera complété par la facturation du solde de la valeur réelle de votre stand avant la manifestation.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de cet acompte pour lequel l'AANA pourra établir une facture sur demande. Aucune inscription ne pourra être prise en compte si l'entreprise n'a pas réglé la totalité de ses factures relatives aux manifestations antérieures.

En cas d'annulation par l'exposant : Avant la confirmation du ou des rdv(s), l'AANA établira un avoir de 50 % de l'acompte au profit de l'exposant (le solde conservé correspond aux frais déjà engagés par l'AANA). Après la confirmation du ou des rdv(s), la totalité de la prestation fera l'objet d'une facture qui sera adressée à l'exposant déduction faite de l'acompte.

Ces conditions s'entendent sous réserve de la tenue effective de l'évènement dans sans forme initiale et en considération des mesures nationales ou internationales liées à la crise sanitaire COVID19 ou à la situation sociale locale.

Nom du signataire :

Fonction :

Date :

Signature + cachet de l'entreprise obligatoire